

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2023-38

L'an deux mil vingt-trois

Le douze octobre

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, PLISSONNIER, Ms GISBERT-CUREAU, REYNAUD, CREPEL, LEGRAIS-BOUCHER

Excusés : Mmes FREBAULT, LAURENT, PIERRÉ, M. PETITJEAN

Secrétaire de séance : M. GISBERT-CUREAU

Date de Convocation : 6 octobre 2023

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 : BUDGET PRINCIPAL

- Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,
- Vu la délibération n° DEL2023-16 du 6 avril 2023 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2023,
- Considérant la nécessité d'apporter des ajustements de crédits sur le budget principal, en dépenses et en recettes, pour des opérations d'ordre,

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser les modifications budgétaires dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2152 : Installations de voirie	0,00 €	511,46 €	0,00 €	0,00 €
R-203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	511,46 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	511,46 €	0,00 €	511,46 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	511,46 €	0,00 €	511,46 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la décision modificative n° 1 sur le budget communal 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

